

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU C.H.S.C.T. DU JURA DU 14 mars 2013

Etaient présents :

■ Représentants de l'administration :

- Mme Laurence Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura.
- Mme Christelle Viaud, responsable de la division du premier degré,
- Mme Sylvie Paget, conseillère départementale de prévention,

■ Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, directeur de l'école du Faubourg à Saint-Claude, FSU-Snuipp,
- Mme Marie-Adeline Parnet, adjointe technique principale de laboratoire au Lycée Duhamel de Dole, FSU-Snuipp,
 - Mme Virginie Bouvot, PLP lettres-histoire, Lycée Professionnel Le Corbusier à Lons-Le-Saunier, FSU-Snuipp,
- M. Baptiste Guillard, professeur certifié au collège du Parc à Bletterans, Se-UNSA,
- Mme Marie-Claire Catroux, professeure des écoles, TR ZIL école élémentaire Jean-Jacques Rousseau à Lons-Le-Saunier, Se-UNSA,
 - Mme Sonia Rigaud, adjointe administrative au lycée du bois de Mouchard, Se-UNSA,

Membres suppléants :

- M. Fabrice Billod-Morel, professeur des écoles, TR brigade Dole I, remplaçant Mme Christelle Videira, professeur d'EPS au collège des Louataux de Champagnole, FSU-Snuipp,
- Mme Géraldine Revy, professeure des écoles, CLIS école élémentaire Georges Brassens à Lons le Saunier, FSU-Snuipp,

■ Personnes qualifiées :

- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention
- Monsieur Yves Renaud, inspecteur santé et sécurité au travail
- Mme Céline Pavat-Qochih, assistante sociale des personnels,
- Mme Faustine Videlier, stagiaire assistante sociale,
- M. Philippe Roux, I.E.N. Lons 2,
- Mme Laurence Salvatori, CPD EPS – correspondante départementale sécurité
- Mme Johanne Devillers, assistante de prévention Champagnole
- Mme Christine Lemesre, assistante de prévention Dole 2
- M Vincent Pilloix, assistant de prévention Saint Claude
- Mme Marie-Christine Dichamp, assistante de prévention DSDEN Jura

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

- M. Jean-Marc Milville, directeur académique,

Représentants des personnels :

- Mme Christelle Videira, professeure EPS Collège Les Louataux à Champagnole, FSU-Snuipp

Personnalités qualifiées :

- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- M. Stéphane Lascaux, assistant de prévention Dole 3,
- Mme Myriam Pichon-Dufourt, assistante de prévention Lons 2
- M. Michel Deschamps, assistant de prévention Lons 1
- Mme Gaëlle Garnier, assistante de prévention Dole 1

Madame Colin, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Jura, ouvre la séance. Les représentants des personnels ne souhaitent pas faire de déclaration préalable.

1/ Validation des procès verbaux des séances du CHSCT D des 24 juin 2012 et 7 décembre 2012.

Voir pièces jointes.

Les remarques du secrétaire du CHSCT D ayant déjà été prises en compte dans la rédaction des procès verbaux il n'est pas fait de remarque particulière avant l'approbation à l'unanimité.

Présentation du projet de mise à jour des pages départementales du site académique :

La création d'une nouvelle rubrique « Santé, sécurité et conditions de travail » est proposée. Elle comportera cinq sous-rubriques, sous réserve de l'acceptation de l'arborescence par les services de communication du rectorat.

SANTE – SECURITE – CONDITIONS DE TRAVAIL
▶ Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCT D)
▶ Les risques majeurs
▶ Les registres obligatoires
▶ La sécurité incendie
▶ Informations santé, sécurité et conditions de travail

Les assistants de prévention suggèrent de faire une sous-rubrique à part pour le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les coordonnées (courriel et téléphone portable) du secrétaire de CHSCT D figureront sur ces pages ; elles sont déjà mentionnées dans la partie « personnels » - « santé et sécurité au travail » du site académique.

Les représentants de la FSU demandent à ce qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des personnels pour les informer quand le site sera à jour.

Intervention de M Renaud, ISST académique, et M Dagaëff, conseiller académique de prévention :

Monsieur Yves Renaud, inspecteur santé et sécurité au travail depuis la rentrée 2012, se présente auprès des membres du CHSCT D. Sa formation initiale vient de prendre fin, et il a été en mesure d'effectuer ses premières visites d'établissements. M. Renaud expose sa mission et ses projets en cours :

- mise à jour du site internet
- mise en ligne d'un logiciel permettant la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- élaboration d'un tableau de bord informatisé permettant aux établissements scolaires de remonter l'état de leurs démarches de prévention et de sécurité, afin de faciliter le pilotage académique et de compléter les enquêtes nationales

Notre académie accuse un retard important dans ce domaine, qu'il s'agit de compenser selon un calendrier à définir.

M. Renaud s'engage à rédiger des rapports d'inspection qui peuvent apporter des réponses à plusieurs établissements, les problématiques rencontrées étant souvent communes. Bien que le domaine soit très technique, ces rapports devront être rédigés de façon compréhensible par les chefs d'établissement qui les liront, avec mention des textes, et ils devront comporter des informations et des conseils utiles.

Les représentants de l'UNSA font observer que le moteur de recherche du site académique ne fonctionne pas correctement. Ils demandent également des renseignements sur les applications qui vont être mises en ligne. Ils pointent la charge trop importante de travail des directeurs d'école et des chefs d'établissements, qui va se trouver accrue par ces applications à renseigner régulièrement.

M Dagaëff déplore le faible taux de réponse des EPLE à une enquête dont il était chargé de collecter les remontées. Cette faible participation, relevée surtout dans le département du Jura, rend son travail plus difficile et les résultats de l'enquête peu représentatifs. Les outils en préparation sont censés remédier à ces difficultés. Les représentants de l'UNSA répondent que la surcharge de travail des chefs d'établissements

explique le faible nombre de réponses.

M Dagaëff insiste sur les bénéfices de ces remontées d'informations : si les assistants de prévention des établissements sont connus, on peut leur proposer des formations. L'an dernier, la formation prévue n'a pas eu lieu faute de candidats. La formation est un des principaux moyens de résorber notre retard sur la mise en place des documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

Les représentants de la FSU demandent à ce que la totalité des personnels soit formée, afin de comprendre les enjeux des CHS. Les représentants de l'UNSA souhaitent une expérimentation de rédaction du document unique sur un établissement.

M Dagaëff indique qu'il est disponible pour apporter une aide à tout établissement qui le sollicite, si une démarche a déjà été engagée. S'il n'y a pas de motivation de la part du chef d'établissement et un travail déjà commencé, il ne sert à rien de se déplacer. La surcharge de travail est un faux problème, car elle est normalement répartie sur de nombreuses personnes. Le contact avec les personnes est très important, l'expérience montre qu'envoyer des instructions écrites donne peu de résultats. Il est important de former les acteurs de la prévention, afin qu'ils relaient l'information à l'ensemble des personnels.

Les représentants de la FSU demandent quel volume horaire représente la mission d'assistant de prévention dans un EPLE.

M. Renaud donne l'exemple des laboratoires de sciences, dans lesquels tous les produits sont à trier : cela peut prendre beaucoup de temps, et met en œuvre le bon sens des personnels. Il rappelle que des accidents arrivent, et cite l'exemple d'une explosion qui a eu lieu dans une armoire, heureusement fermée, dans un établissement de l'académie.

M. Renaud souhaite qu'un module de formation soit intégré dans le cursus de formation des chefs d'établissement. Dans les établissements publics, on ne dénombre pas encore trop de jurisprudence impliquant la responsabilité des chefs d'établissements en cas d'accident, contrairement aux chefs d'entreprises privées, parfois gravement mis en cause. Pour autant, il est nécessaire que les chefs d'établissement commencent à s'impliquer avant que les tribunaux ne deviennent plus exigeants.

2/ Programme annuel de prévention départemental :

voir document joint annexe 1

- *Le premier axe de travail proposé concerne la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels.*

A ce jour, 12 DUERP sont remontés à la DSDEN. D'autres sont arrivés dans les circonscriptions.

Mme Viaud informe les membres du CHSCT D qu'une formation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels sera inscrite au PAF 2013-2014. Les modalités restent à définir (nombre de places, durée, etc...).

Les représentants de l'UNSA demandent des précisions, et renouvellent la demande que tous les enseignants soient formés.

Mme Viaud évoque la possibilité d'utiliser le biais de la formation à distance, qui permettrait de partager des ressources sur le document unique et sur d'autres thèmes.

Les représentants de la FSU souhaitent que des animations pédagogiques soient mises en place sur ce thème, ou a minima que le thème soit abordé dans le cadre d'une animation pédagogique. Ils insistent sur la nécessité de le prévoir dès à présent, demande relayée par l'ensemble des représentants du personnel.

Les représentants de la FSU rappellent qu'un avis du CHSCT D avait été rendu sur cette question et suggèrent que cet avis soit rendu public auprès de tous les enseignants.

M. Roux indique qu'une information des enseignants sur l'hygiène et la sécurité lors d'animations pédagogiques est possible, et suffisante. Les IEN sont très peu sollicités, et il n'a reçu lui-même aucune demande pour Lons II. Les assistants de prévention présents confirment cet état de fait. Aucune demande n'a été enregistrée sur Saint Claude. Dole II a reçu trois appels téléphoniques ; sur la circonscription de Champagnole, une école a sollicité un accompagnement.

M Renaud s'interroge sur l'information qu'ont reçue les directeurs d'écoles quant aux possibilités de solliciter l'assistant de prévention.

Mme Lemesre répond que l'information a été donnée en réunion de directeurs.

Mme Devillers indique que les directeurs l'interrogent plutôt sur l'utilité de la démarche.

Les représentants de l'UNSA demandent si un temps dédié a été prévu pour rédiger le DUERP, à déduire du temps de réunion.

Mme Viaud répond que la réponse a été variable selon les circonscriptions.

Les représentants de la FSU contestent ce fonctionnement et souhaitent une réponse départementale. Ils suggèrent des réunions « mixtes » avec les communes.

Mme Colin expose l'expérience réalisée dans le groupe scolaire du Val d'Orain de Colonne. Le 4 mars, un groupe composé des conseillers académique et départemental de prévention, de l'assistant de prévention de DOLE III, et de Mme Colin, s'est rendu dans cette école, qui en avait fait la demande, en vue d'assister l'équipe enseignante dans la rédaction du DUERP. Cette expérience était conçue à fin de formation, et elle a été conduite, semble-t-il, à la satisfaction de tous.

Mme Viaud annonce que la synthèse des DUERP des écoles sera présentée au CHSCT D du mois de juin, afin d'alimenter le prochain programme de prévention.

Les représentants de la FSU demandent une copie des documents uniques afin de pouvoir les exploiter.

M Dagaëff propose que ce travail soit effectué lors de la troisième journée de formation des membres du CHSCT D.

• *Le deuxième axe de travail concerne les risques psychosociaux.*

Il est proposé de transposer l'enquête « qualité de vie au travail » académique au premier degré, et de constituer un groupe de travail sur ce thème.

M Dagaëff expose l'état d'avancement des travaux du groupe académique : un groupe de 4 personnes a été constitué et chacun de ses membres sera chargé d'animer un autre groupe afin de répartir le travail.

Les représentants de la FSU manifestent leur intérêt sur le thème des risques psychosociaux.

Ils souhaitent cependant que deux thèmes soient ajoutés au programme annuel de prévention :

- étude portant sur les écoles et les enseignants qui ont connu une mesure de carte scolaire
- analyse des changements des rythmes scolaires

Mme Paget insiste sur le fait que les deux thèmes proposés sont déjà vastes et que l'année scolaire est trop avancée pour proposer de nouveaux sujets d'étude.

M. Roux indique que la première question peut être incluse dans l'enquête anonyme qui sera diffusée aux enseignants du premier degré. On peut créer des entrées en rapport avec ce sujet.

Les représentants de la FSU demandent si la question des locaux est étudiée avant qu'une décision de fermeture de classe soit prise.

M Dagaëff souligne que cette question peut également faire l'objet d'une étude au travers des DUERP.

Le programme annuel de prévention est mis au vote :
résultat : 7 abstentions.

Les représentants de l'UNSA s'interrogent sur la visite programmée au collège de Morez par les membres du CHSCT A.

M Dagaëff précise qu'il ne s'agit pas d'une visite au sens du décret 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Une commission a été constituée au plan académique sur le thème du risque chimique. Le groupe de travail, composé de personnes compétentes sur le plan technique, a choisi de se déplacer sur le collège de Morez pour étudier ce problème.

3/ La lettre de cadrage des assistants de prévention de circonscription

Voir document joint annexe 2.

Les représentants de la FSU s'interrogent sur la quotité horaire fixée à 10 % du temps de travail des assistants de prévention. Ils soulèvent également la question du lien entre la qualité de conseiller pédagogique de circonscription chargé du dossier EPS et la fonction d'assistant de prévention. Dans d'autres départements, cette mission est confiée à d'autres catégories de personnels.

Mme Paget indique qu'il n'y a aucun impératif formalisé en la matière : chaque IEN a librement désigné la personne qu'il souhaitait pour ce travail.

M Roux ajoute que les conseillers de prévention sont déjà formés ; rien n'interdit de désigner une autre personne, mais il serait dommage de perdre le bénéfice de cette formation. Concernant le poids encore difficile à évaluer de cette nouvelle mission, l'institution compte sur les conseillers pédagogiques désignés pour faire remonter leurs éventuelles difficultés. On peut réaliser un bilan à la fin de l'année scolaire et en tirer les conséquences.

Mme Devillers fait observer que la sécurité fait déjà et naturellement partie des dossiers suivis par les conseillers pédagogiques EPS. En terme de moyens, il n'est par ailleurs pas envisageable de donner des décharges à des enseignants pour remplir ces fonctions.

Les représentants de l'UNSA déplorent que les missions des conseillers pédagogiques soient encore alourdies, et estiment qu'il est nécessaire de définir un temps spécifique dédié.

Quelques modifications portant sur le choix des termes sont proposées par Mme Salvatori et les assistants de prévention ; elles sont immédiatement reportées sur le document. Il est par ailleurs précisé que cette version sera présentée au prochain conseil d'IEN avant validation par M. le DASEN.

Les représentants de la FSU s'informent sur la quotité horaire estimée pour la mission de conseiller départemental de prévention.

Mme PAGET indique que sa future lettre de cadrage mentionne 50 % de son temps de travail (soit 40 % d'un temps plein).

La nécessité de dégager une enveloppe pour la prise en charge des frais de déplacement des membres des CHSCT est pointée par les représentants des personnels.

4/ Enquête académique sur la qualité de vie au travail :

Comme suggéré dans le programme annuel de prévention départemental, il est proposé aux membres du CHSCT D de composer une commission, dont le travail serait tout d'abord de transposer l'enquête au premier degré, puis d'en prévoir les modalités de diffusion et de retour, et enfin d'en assurer le dépouillement. Cette étude permettrait par la suite de mieux comprendre les causes des risques psychosociaux afin de les réduire.

Mme Paget propose la composition suivante :

- 1 IEN
- 4 membres élus du CHSCT
- la conseillère de prévention départementale
- l'assistante sociale des personnels
- la secrétaire générale ou la responsable de la division du premier degré

Les assistants de prévention proposent que l'un d'entre eux soit associé à ce travail.

Les représentants de la FSU demandent un 5^e membre élu afin de transposer la représentativité des deux syndicats.

Les noms des volontaires seront communiqués ultérieurement.

Le questionnaire sera diffusé à l'ensemble des membres du CHSCT D afin de leur permettre de préparer le travail.

Une date de première réunion sera prochainement programmée, probablement au retour des vacances.

5/ Organisation d'un programme de visites d'établissements scolaires et définition du cadre de ces visites.

Cette question ayant été ajoutée à l'ordre du jour à la demande du secrétaire du CHSCT, la parole est laissée aux représentants de la FSU pour leur permettre d'explicitier leur souhait.

Il s'agit, conformément au décret, d'établir un programme, soit les dates et lieux des visites pour l'année 2013-2014, ainsi que les règles de composition des groupes amenés à se déplacer.

Mme Paget répond que nous sommes dans l'attente du cadrage académique sur cette question, c'est pourquoi il est difficile d'anticiper. Quelques principes peuvent cependant être établis :

- il est nécessaire d'obtenir au cas par cas l'accord du chef d'établissement et du directeur académique
- chaque visite doit donner lieu à un rapport, sous forme de grille d'observation par exemple
- un établissement est choisi en fonction d'une problématique pré-définie ; en effet, il est impossible de tout voir
- on peut programmer des visites, 3 par an par exemple, aussi bien sur le premier que sur le second degré

M Dagaëff propose des critères de choix pour les EPLE à visiter :

- un document unique déjà rédigé
- un CHS constitué et actif

Il suggère de partir de l'étude des documents uniques d'évaluation des risques professionnels pour discerner une thématique intéressante.

Mme Colin propose de regarder quels sont les EPLE en avance sur les questions de prévention.

M Dagaëff évoque le lycée Friant.

Les représentants de l'UNSA estiment que l'administration impose trop de limite. Le CHSCT D est constitué depuis un an, et ses membres souhaitent se faire connaître et impulser des actions auprès d'établissements passifs au regard de la prévention, en allant sur le terrain.

M Dagaëff fait observer qu'il appartient au chef d'établissement d'impulser ce type d'action. C'est de lui que dépend l'effectivité du CHS. Chaque enseignant doit également s'impliquer dans la prévention, il s'agit d'une partie intégrante de son travail.

Un débat s'ouvre sur les moyens d'action du CHSCT D pour amorcer cette réflexion au sein des établissements.

M Dagaëff résume ses propositions adressées au DASEN du Jura :

- constituer un groupe de travail sur les documents uniques premier degré (à la suite de la formation sur ce thème)
- pour le second degré et à titre de formation complémentaire, effectuer un document unique dans un collège volontaire, avec quelques représentants du CHSCT D et M Dagaëff pour piloter.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance.

A Lons-Le-Saunier le 21 mars 2013

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du CHSCTD,

La secrétaire générale,

Sylvie PAGET

Dominique LETOURNEUX

Laurence COLIN